

Quand l'article 16 fut discuté à la Chambre, un amendement de M. Leroy demandait le droit au accusé de révoquer deux sénateurs...

Le procureur général dit que l'article 16 invoqué fait allusion seulement aux membres de la commission d'instruction...

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. GÉRARD. — C'est moi qui ai interrompu. Plusieurs sénateurs. — Taisez-vous donc !

M. GÉRARD. — Le président seul le a le droit de lui imposer silence. Le Procureur général prie les avocats de ne pas l'interrompre.

M. Jules GÉRARD. D'une voix forte et le geste libre. — Quand les juges se seront tus, s'écria-t-il.

Le Président. — Vous n'avez pas la direction des débats ; continuez.

M. GÉRARD. — Il va me falloir expliquer longuement la nature des pièces dont je demande la production ;

On voit que M. Guérin s'amuse agréablement aux dépens de ses juges et de sa voix de stentor, très à son aise, il se donne le malin plaisir de les cribler d'allusions qui leur font faire une assez laide figure.

M. Guérin retient, d'ailleurs, ses juges, qu'il suppose peut-être pressés d'aller dîner ; or il est plus de sept heures et quart !

Quelques sénateurs donnent des manifestations d'impatience.

M. GÉRARD. — Si ces messieurs sont fatigués, M. le Président pourrait renvoyer l'audience, car je ne suis qu'au début de mon développement.

M. GÉRARD. — J'estime que ces pièces sont utiles aux débats ; or, ne peut les apporter à chaque audience, chaque fois que j'en ferai la demande au cours de l'audition des témoins.

M. le Président. — L'article 329 du code d'instruction criminelle dit que les pièces à conviction seront apportées en cas de besoin.

M. GÉRARD. — Vous faites une confusion ; il s'agit, pour le moment, de savoir si on retiendra des pièces qui ne s'appartiennent pas.

M. GÉRARD. — Je demande la parole ; le président, dit-il, n'a pas le droit de pouvoir discrétionnairement ; les conclusions doivent faire l'objet d'un arrêt ; mon client vous demande deux choses : 1° de retarder, à leurs propriétaires, des pièces comme lui appartenant pas ; 2° de faire apporter, ici, celles qui peuvent être utiles à la défense.

L'article 329 dit qu'elles devront être présentées, en cas de besoin, ce qui suppose qu'elles seront là ; ne m'arrêtez pas, messieurs, vous êtes des juges ; avant de prononcer contre mon client des sentences irréprochables, c'est le moins que vous fassiez œuvre de justice, et que vous lui accordiez la bonté que vous ne refusez pas au dernier jour d'un condamné. (Mouvement.)

Le Président. — La Haute-Cour se retire pour délibérer ; la salle est évacuée à sept heures.

EN CHAMBRE DU CONSEIL Des la réunion de la Chambre du Conseil, M. Fallières a exprimé l'avis que la question soulevée par M. Jules Guérin était des plus graves et des plus délicates ; il serait bon d'ajourner toute décision à demain.

M. Antonin Dubost s'est alors écrié : Qu'on commence les interrogatoires !

M. le Président a répondu vivement : est-ce vous, M. Dubost, qui dirigez les débats ?

Un tonnelier sensé avait cours duquel on décida de s'ajourner à demain à une heure.

LES ASSOMPTIONNISTES Le Figaro publie une lettre du Père Bailly demandant formellement la découverte d'une somme de 1,200,000 francs en moins dans le coffre-fort du journal.

Le Figaro maintient tous les renseignements qu'il a donnés sur ce sujet et ajoute que ce n'est pas 1,200,000 mais plus de 1,800,000 francs qui ont été trouvés dans le coffre-fort. Ce journal ajoute que M. Pichard aurait trouvé une lettre établissant que l'ensemble de la rue François Ier est la propriété des Assomptionnistes, qui affirment toujours qu'ils n'étaient que locataires.

LA SÉANCE DE JEUDI A LA CHAMBRE Les interpellations. — Les orateurs M. Eug. Motte

Paris, 15 novembre. — La journée de demain menaçait d'être chaude. M. Lasies entendit revenir sur l'affaire Négrier, qui n'a pas été des plus clairement exposées.

Le groupe radical socialiste, réuni sous la présidence de M. Merlon, a désigné M. Doumergue pour intervenir demain dans la discussion des interpellations, et l'a chargé de déposer, en son nom, un ordre du jour approuvant les actes du gouvernement.

Le groupe de la Défense nationale a décidé de proposer demain, comme conclusion du débat sur la politique générale du cabinet, un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, regrettant que le gouvernement se trouve placé sous la dépendance du parti collectiviste, passe à l'ordre du jour ».

LE SERVICE FUNÈBRE DE M. CHESNELONG Paris, 15 novembre. — Ce matin, à dix heures, a eu lieu, à l'église de Saint-Augustin, le service funéraire de M. Chesnelong. S. Em. Mgr le cardinal Richard présidait, assisté des vicaires généraux MM. Odolin et Thomas, et de nombreux ecclésiastiques.

Après la messe, le R. P. Couhé, S. J., est monté en chaire et, dans un langage élevé, a loué le noble défunt. Il a montré le caractère chevaleresque de M. Chesnelong, et a terminé par une prière pour le repos de son âme, pour la France et pour la liberté.

— Mazette !... s'écria Modeste, — c'est un rufin, cet Engleishmann... — Il habite le quartier ? — demanda Modeste.

LA GUERRE

Les journaux anglais, pas plus que les dépêches, ne nous apportent des nouvelles du théâtre de la guerre. Le seul détail important est l'arrivée de deux nouveaux transports au Cap. Le gouvernement anglais, voulant conserver le monopole des nouvelles du Sud de l'Afrique, vient de correspondre en langage chiffré avec leurs représentants dans l'Afrique du Sud. C'est le triomphe complet de la censure.

Relations, comme digne d'être connue, l'information du Morning Leader, qui publie une lettre d'un personnage africain déclarant que les Compagnies regrettaient que les hommes d'Etat anglais n'apprécient pas un peu mieux les sacrifices que les Hollandais du Cap font en ne tenant pas compte des liens du sang et de leur parenté avec les Boers pour conserver leur loyalisme politique. Le journal remarque que ces mêmes Africains qui font ce sacrifice sont traités journellement en Angleterre de domestiques et de révoltés.

Sur ce qui se passe à Ladysmith, on en est réduit aux conjectures. Un de ces bruits qui partent on ne sait d'où, qui se répandent on ne sait comment, et qui sont parfois vrais, a circulé à Londres. Ladysmith serait tombé au pouvoir du général Joubert ; le retard des rares dépêches qu'on laisse passer, le silence absolu gardé sur les événements récents, accréditent ces rumeurs. Il ne faut, comme toujours, accepter ces bruits que sous toutes réserves.

LA SITUATION A LADYSMITH Londres, 15 novembre. — Le War-Office a reçu un télégramme qu'il se refuse à communiquer. Le bruit court, dans les cercles militaires, que le général White a essayé de négocier les termes de la capitulation de Ladysmith. Ce qui est sûr, de façon certaine, c'est qu'un nouveau convoi de blessés a été évacué avec l'assentiment du général Joubert. Ce qui est avoué que la garnison est complètement démoralisée. Plusieurs cas d'indiscipline se seraient même produits.

Le Daily Graphic ce matin la dépêche suivante de son correspondant militaire à Eastcourt et datée de vendredi matin : « Sans aucun doute, l'investissement est encore plus étroit, mais le général White affirme que le bombardement a causé peu de dégâts. Les Boers sont toujours dans la position de garnison à des provisions importantes ; la position retranchée devient de jour en jour plus forte. Un message officiel du général White à Pietermaritzburg dit que le bombardement de Ladysmith continue, mais sans causer beaucoup de dégâts. »

Notons enfin que l'état-major anglais laisse entendre maintenant que le général Hildyard ne sera peut-être pas en mesure de marcher au secours de Ladysmith, aussi complètement qu'il l'avait dit tout d'abord. Pour attacher les positions boers, il lui faudra enlever avec lui les canons de la marine qui ne sont pas aussi mobiles que l'artillerie de campagne ; les routes sont absolument défoncées par les pluies et il sera presque impossible, pour l'instant, aux canons de la marine, de laisser leurs pièces sur les collines.

Berlin, 15 novembre. — D'après une information publiée ici, un officier boer, arrivé récemment à Pretoria, relate que plusieurs communications ont été échangées, le 14 novembre, entre le général White et le général Joubert au sujet de la capitulation éventuelle de Ladysmith.

Le général White aurait demandé d'abord de sortir libre, avec ses troupes, ses armes et ses munitions ; il demandait que le général Joubert aurait traité d'émancipation, exigeant, en retour, une capitulation sans conditions.

En réponse à une deuxième proposition, le général Joubert aurait consenti à ce que les canons et les munitions ne fussent pas livrés, mais qu'ils devaient être mis hors d'usage. Des pourparlers ont eu lieu une troisième fois, mais on n'arriva pas à s'entendre ; les négociations prirent fin le 8 courant. L'officier boer en question partit immédiatement pour Pretoria. On affirmait, à Pretoria, qu'un attaque générale contre Ladysmith devait se produire le 10.

A DURBAN Londres, 15 novembre. — On télégraphie de Durban, 10 novembre, que les autorités anglaises mettaient toute éventuellement la place en état de faire face à une situation périlleuse. On a réuni l'aide des marins et des fusiliers marins pour occuper la position des canons du Terryle qui commandent les approches de Durban. Les canons de la ville et sont, chacun, confiés à la garde d'officiers de vaisseau et de marins. Les appareils rélecteurs envoient leur lumière sur tous les endroits du port, pendant la nuit. Le jour, les vaisseaux de guerre en font la police.

A LA FRONTIÈRE OUEST Les nouvelles que les Boers ont cessé de bombarder Kimberley sont controuvées ; le feu a simplement diminué d'intensité. Les Boers ont exprimé la certitude qu'ils s'emparaient de Kimberley sans effusion de sang.

Les départs pour le Transvaal Le Grand-duc, qui a rempli un rôle de escalon baron de Reitzstein, qui a donné sa démission pour combattre avec les Boers, vient d'être suivi par un officier de cavalerie français, le lieutenant Galopaud, démissionnaire du 9e régiment de chasseurs à Auch, en route à son tour pour le Transvaal. Il est vrai que notre compatriote y cause un peu d'émotion, car il est le fils d'un colonel de cavalerie qui l'aurait appelé à servir auprès du général Joubert.

Le département du Gers se signale au surplus dans cette croisade d'un nouveau genre : vingt jeunes gens de Lectoure ont fait leurs préparatifs pour accompagner l'armée transvaalienne. Jusqu'à présent, c'est le seul point sur lequel Allemands et Français semblent devoir se mettre d'accord à propos de la guerre du Transvaal.

POUR LES BOERS Comité d'action de la Jeunesse française Les engagements et les souscriptions Nous avons reçu la communication qui suit : « Monsieur le Directeur, » Je lis dans votre estimable journal, à la date d'hier, que plusieurs de vos lecteurs désiraient connaître les démarches à faire en vue de s'engager dans l'armée sud-africaine. » Permettez-moi de signaler à vos lecteurs le comité d'action de la Jeunesse française en faveur du Transvaal, dont la permanence est établie à Paris, 13, rue de Valenciennes (au coin de la rue de Valenciennes).

« Depuis le 24 octobre dernier, date à laquelle a été ouverte la souscription, nous avons eu, en ce qui concerne les volontaires, parmi lesquels nous sommes avec complaisance les noms de près de 100 anciens sous-officiers et d'autant d'officiers appartenant à la France ou à la Belgique. Même un missionnaire apostolique s'offre à servir d'annoncier. »

« Mais s'il est fort bien, dira-t-on, d'insérer et de recueillir, »

Important est de faire face aux dépenses de l'expédition. Cette objection peut être facilement levée. Pour rejoindre le théâtre des opérations, il faut compter une dépense approximative de au moins 500 francs par personne. Nous avons déjà reçu de nombreuses souscriptions, d'autres vont suivre ; il faudrait se hâter, car le temps presse. »

« Qui sait ? N'y aura-t-il pas aussi un Français généreux prêt à faire crédit de 100,000 francs aux braves gens qui désirent du Transvaal sur la terre du Transvaal ? »

« Les hommes sont prêts. L'argent va venir. Nous partons sous peu. Nous partons, car il faut pour le bon renom moral de la France qu'elle n'envoie pas seulement aux braves de nos soldats, mais aussi ceux de la victoire il ait été versé du sang français pour la liberté. »

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE & HOSPITALIÈRE NOTRE-DAME DE LOURDES Siège Social, 109, rue du Bac, PARIS

Cette société, sur laquelle ont paru quelques articles, dans les journaux du Nord, relativement à son émission d'obligations, a été fondée par M. le comte de Galliéni pour procurer aux pèlerins et aux prêtres, allant à Lourdes, tous les avantages d'une hospitalité confortable et peu onéreuse. 58993

CHRONIQUE COLOMBOPHILE ROUBAIX. — On nous prie d'insérer la note suivante : Les rayons de concours colombophiles actuels ne pouvant pas donner satisfaction aux amateurs de notre région, dix des plus importants colombophiles viennent de se féliciter sous le titre : Cercles amis de l'oiseau, pour lancer, pour la saison 1900, vingt concours dans un nouveau rayon qui présente toute la sécurité voulue et comporte 60 kilomètres dans le sens de la ligne droite, restreinte de 4 à 5 kilomètres dans le sens de la ligne courbe. La plus grande partie des pigeons sera achetée par la direction du vol d'arrivée. 58993

TIR AUX POULETS COIX, rue du Boulevard, chez M. Jules Lenoir. À la Guinguette du Crochet, dimanche, 19 novembre 1899, grand tir aux poulets, 20 francs de prix répartis en 40 prix de 3 francs, offert aux amateurs. Il y aura à tous les jours. Prix de la mise 3 fr. L'inscription commencera à 4 h. La commission sera tirée au sort. Les basils et des cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tireur sera responsable des accidents qui pourront occasionner. Note. — L'arrêt du car à vapeur de la Croix-Blanche est juste en face de la rue. 57018d

COMBATS DE COQS ROUBAIX. — Lundi 20 novembre, la société les « Anciens du Capreaux » établie chez M. Alfred Baudouin, rue de Mouvaux jouera un beau 21 pour 50 fr., contre la société Gustave Debrane de Mouvaux. La mise au parc à 6 h. 45 précises.

Rappel des parties que la société de chez Baudouin a engagé : Lundi 20 novembre chez Baudouin contre Debrane ; Dimanche 3 décembre, attaque à Wattelet chez Constant ; Samedi 17 décembre, attaque à Wattelet chez Constant ; Dimanche 17 décembre, attaque chez Louis Félix et Théodore Berache au Petit-Baumont ; Lundi 18 décembre, attaque chez Constant au Baschemin chez Baudouin ; 23 novembre — Dimanche 21 décembre, attaque Louis Félix chez Baudouin ; 23 novembre. 56832d

La société « Franco-Russe établie au Croix-Blanche, rue de Mouvaux, 48, rappelle aux amateurs qu'elle jouera un beau 21 par le dimanche 10 novembre en 21 pour 50 fr., contre la société Baudouin. Mise au parc à 5 h. 15. 56832d

JEU DE BOULE À LA PLATINE WATTELET. — Dimanche 10 novembre 1899, grand jeu de boule à la platine chez M. Adolphe Bottaux, à Saint-Lévin ; 40 francs de prix. Conditions ordinaires. 58795

CARTES DE VISITES

La Librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année : 100 cartes ivoire, 1.25 100 cartes ivoire (doublé), 2.25 100 cartes ivoire (doublé), 2.50 100 cartes ivoire dentel (gravure), 3.50 Elle fournit également une jolie boîte en carton 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour... 1.75 100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure), 3.50 100 cartes ivoire, imprimées, 4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER À LETTRES depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS CALENDRIERS Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

De CALLESTEIN-FLINOIS

18, Grande-Rue, 18, ROUBAIX

Horlogerie Montres de précision Bronzes Orfèvrerie Joaillerie Bijouterie

CABEAUX DE FÊTES Orfèvrerie et de Mariage.

A TOI ALBION ! C'est presque une revanche au triste Pachoda et c'est presque une revanche au triste Pachoda. Et ces luttes contre ton saxon gras et raide. D'où sort victorieux le doux Congo de France. M. Desjoubert, au parfumeur Victor Taitier.

Chronique locale ROUBAIX

Le numéro comprenant six pages ne doit être vendu que 0.10 centimes.

LIRE, dans l'édition du Journal de Roubaix de JEUDI SOIR, le compte-rendu des débats auxquels donnera lieu à la Chambre la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Cabinet.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PHOTOGRAPHIE. — (Deuxième article.) — Nous continuons aujourd'hui notre promenade à travers l'exposition de la rue de l'Alouette.

M. Coulon-Cuvelier, de Roubaix, a envoyé une série d'épreuves très originales. Ses scènes de plein air sont bien composées et expriment presque toutes une idée humoristique rendue avec naturel. Citons dans cette catégorie : Dénicheurs, La Contrevenance, Au violon, Le Rapt, Pivécé.

Les diapositives de Mlle Claire Coulon forment une collection excessivement variée de sujets choisis avec goût et parfaitement rendus.

Tous les genres sont représentés dans l'envoi considérable de M. Dubocquet. Il y a là de jolis paysages, des intérieurs bien éclairés, des portraits artistement traités et enfin des scènes de genre empreintes d'une douce poésie.

Moins importante que la précédente pour le nombre des œuvres, l'exposition de M. Emile Estimaux est un ensemble admirablement réussi et qui révèle l'auteur consciencieux doublé d'un véritable artiste. Première Réverie, Amour maternel et la Rivière, sont des petits tableaux très réussis.

Les marines de M. Gustave Wattine méritent bien les éloges flatteurs que jury leur a décernés. Le solide talent de l'auteur de Calme après la tempête, une épreuve primée, s'affirme également dans le Vieux loup de mer, A Marée basse, etc.

Les photographies documentaires qu'expose M. René Wibaux sont de charmants souvenirs de

FAISANT ANTI-CHAMBERLAIN par M. A. Serouille, H. C. (Roubaix)

voysages. Il est impossible, croyons-nous, d'atteindre à une plus grande exactitude dans les détails et à une plus grande netteté.

M. Maurice Nivresse mêle l'utile à l'agréable. Sa Ferme en Flandre, Brume du soir, Fin d'automne, tous paysages fort bien traités, occupent le même panneau avec des photographies industrielles d'une réelle valeur : Rideau style Louis XV, métier Wheeler, rideau au métier, etc.

Les tons sombres, les effets de soir retiennent particulièrement l'attention de M. Paul Hazebroucq, tandis que M. Vaillant prête la vive lumière et que M. Crombès s'attache davantage à rendre les effets de perspective.

Ces trois amateurs excellent dans des genres différents à traduire la nature.

Citons encore en terminant cette revue des expositions de nos concitoyens, les délicieux paysages de Mlle Louise Bultaux, les photographies très réussies de Mme Couvreur, et la collection d'épreuves de M. Couvreur, et la collection d'épreuves de M. Couvreur, et la collection d'épreuves de M. Couvreur.

(Voir la suite à la 3^e page)

LA MARCHANDE DE FLEURS

Par Xavier de Montépin DEUXIÈME PARTIE LA BELLE GABRIELLE

Modeste Pierrolay s'installa le dos au mur et Robert s'assit en face d'elle.

— Tu n'as rien de mieux devant toi et remena ? — Point-on l'offrir quelque chose, mon brave Auguste ? — dit le Grand-Gosse. — Rien. — Ça nous est défendu de boire avec les clients.

— Tant pis ! — Ça aurait été de bon cœur. — Ça n'a rien fait plaisir, n'est-ce pas ? — Il y a au moins trois ans que nous ne nous étions vus. — Oui. — Depuis que tu es allé à Belleville. — Et tu'es-ce que tu fais, toi ? — Commis-voyager en denrées coloniales, autrement dit épicerie. — Et tu es content ? — Ma foi, oui... Ça marche assez bien... J'aurais tort de me plaindre. — Y a-t-il longtemps que tu es ici ?

— Plus d'un an. — La clientèle est louchée, mais fait de la dépense. — La maison est bonne. — Le patron ne partage pas les pourboires. — Depuis quatre mois, je fais le service de la taverne pour les déjeuners et les dîners. — Je suis comme toi, je ne me plains pas. — Les clients ne sont pas pingres. — William Scoot est un des plus généreux. — Rien qu'avec lui, je me fais vingt sous par jour...

— Sais-tu que c'est épatant ! — dit Modeste Pierrolay. — On va taper dans le type du premier coup. — Obl veiné ! — Des vrais biliards pour entrée de jeu. — C'est bon signe.

— Toi l'as renseigné sur le particulier... — En long et en large, oui... et à l'œil. — Qu'est-ce que tu vas faire ? — Oh ! mon Dieu, c'est bien simple ! Comme disait ce fameux de Gil Perez — Héliqueur d'abord sa bobine et atrocement, si non, faire ce que le maître a dit, conversation — seulement, toi, reste à la cantonade... ne souffle mot. — Ayons l'air de bons jocrisses... — As pas peur... On sait se tenir... Je serai le frein de ma bécanne...

— En ce qui a trait au pas lourd, ébranlant l'escalier en collision de pas leur lit tourner la tête vers la porte à laquelle abouissait cet escalier.

La porte s'ouvrit et ils virent entrer un homme court et trapu, aux épaules larges, au ventre proéminent, son front par deux jambes massives, à la face glabre et rubiconde.

Les yeux petits, mais très vifs, et d'une mobilité inquiétante, s'abritaient sous un pince-nez.

Ce personnage était vêtu avec correction, et même avec recherche. — La blancheur de son linge éblouissait. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Oh ! là ! là ! Quel pot à tabac ! — pensait l'entreveu. — En franchissant le seuil, il jeta au coin d'un œil autour de la salle, aperçut le couple assis à la table voisine de l'encoignure, et fit une légère grimace qui n'échappa point au Grand-Gosse.

— Auguste, le garçon de service, entra comme un coup de vent, portant des cartes du jour.

— M. l'entreveu, dit-il : — Veuillez faire votre menu, monsieur et madame... En même temps il clignait de l'œil au désigné William Scoot.

Celui-ci, d'une voix pleine, sonore, et à peu près sans accent guttural, appela le garçon qui s'approcha vivement en présentant la carte du jour à l'Anglais qui la repoussa.

— Intérieurement... — Je l'ai consulté au comptoir... — répondit-il.

— Auguste qu'est-ce que je vais servir ? — Soupé à la queue de bœuf, tranche de jambon d'York avec piccalilly, tranche de rosbief chaud et saignant sur de la purée de pommes de terre, un cheddar, une poire, café et cognac et deux bouteilles de scotch-ale... — Parfait ! — Dans trois minutes vous serez servi.

Auguste ouvrit un placard situé dans un angle de la salle basse, approcha ses livres d'un porte-voix communiquant avec les cuisines et commanda le dîner de William Scoot.

l'artail comp, soupé à la queue de bœuf, qui se trouvait sur une table du monte-plats.

En même temps le sommelier plaçait la bouteille de scotch-ale sur la table du Grand-Gosse et les deux bouteilles de scotch-ale sur celle de William Scoot.

Nous laisserons nos dîneurs dans la salle basse de la taverne et nous retournerons au rez-de-chaussée, à la brasserie.

Le nombre des consommateurs avait singulièrement diminué. — C'est tout au plus, s'il restait vingt-cinq ou trente personnes.

Les femmes avaient disparu. Le silence était à peu près général.

La porte de la brasserie s'ouvrit et un homme de trente ans environ, ayant la trottinette et la mise d'un petit employé de bureau, fit son entrée.

Sous le bras gauche, il portait une serviette d'avocat en basane noire, singulièrement défrisée. En lui voyant franchir le seuil, les clients dissimulés ou peffés tablis, comme s'ils obéissaient à un commandement de Pont-Arche, mirent tous la main, par un geste simultané, à la poche de côté de leur vêtement, et exultèrent un papier qu'ils placèrent à côté d'eux.

Le nouveau venu serra sans mot dire la main du maître de l'établissement, alla saluer silencieusement les deux dames du comptoir et vint s'installer à une table placée près au centre de la salle.